

PARENTALITÉ : COMMENT METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONCRÈTES AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE ?

OBJECTIFS

A l'issue de la formation les stagiaires auront :

- connaissance de la définition du concept de parentalité ;
- découvert les différents acteurs de la parentalité sur leur territoire ;
- appris à construire un projet de parentalité en cohérence avec les besoins du territoire.

CONTENU

Au cours de cette formation les points suivants seront abordés :

- le concept de « parentalité » ;
- les dispositifs existants et les démarches possibles pour créer une action de parentalité ;
- l'implication et la participation des parents et des familles, les conditions de celles-ci.

MODALITES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- tour de table ou questionnaire de positionnement et attentes ;
- méthode pédagogique active et participative ;
- évaluation (validation des objectifs) : exercices, mise en situation et pratique ;
- documents remis : liste récapitulative des dispositifs existants, dossier de subvention de la Fédération.

SUIVI ET EVALUATION

- émargement par les stagiaires et intervenants ;
- positionnement en début et fin de formation ;
- questionnaire de satisfaction en ligne ;
- délivrance d'une attestation de fin de formation.

CONTACT FÉDÉRATION :

Pôle Formation : formation@famillesrurales85.org
02 51 44 37 92

LES DÉTAILS DE LA FORMATION



tout public



de 6 à 12 personnes



aucun prérequis



1 jour de 7h,
soit 9h00 à 17h00



Emilie JULLIEN,
Chargée de mission,



Fédération Familles Rurales de
Vendée (ou décentralisation sur
un territoire en fonction des
inscriptions)



vendredi 28 novembre 2025



réseau : 310 € net de TVA
hors réseau : 360 € net de TVA

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant la 1ère date de formation.